



Témoignage

SCoT et PCET du Pays du Mans

Julien Roissé – Chargé du SCoT du Pays du Mans

Référent technique Grand Ouest de la Fédération Nationale des SCoT

Séminaire SCoT Energie – Bordeaux 04 novembre 2014



Le territoire en chiffres

> 46 communes (6 EPCI)

> 260 000 habitants

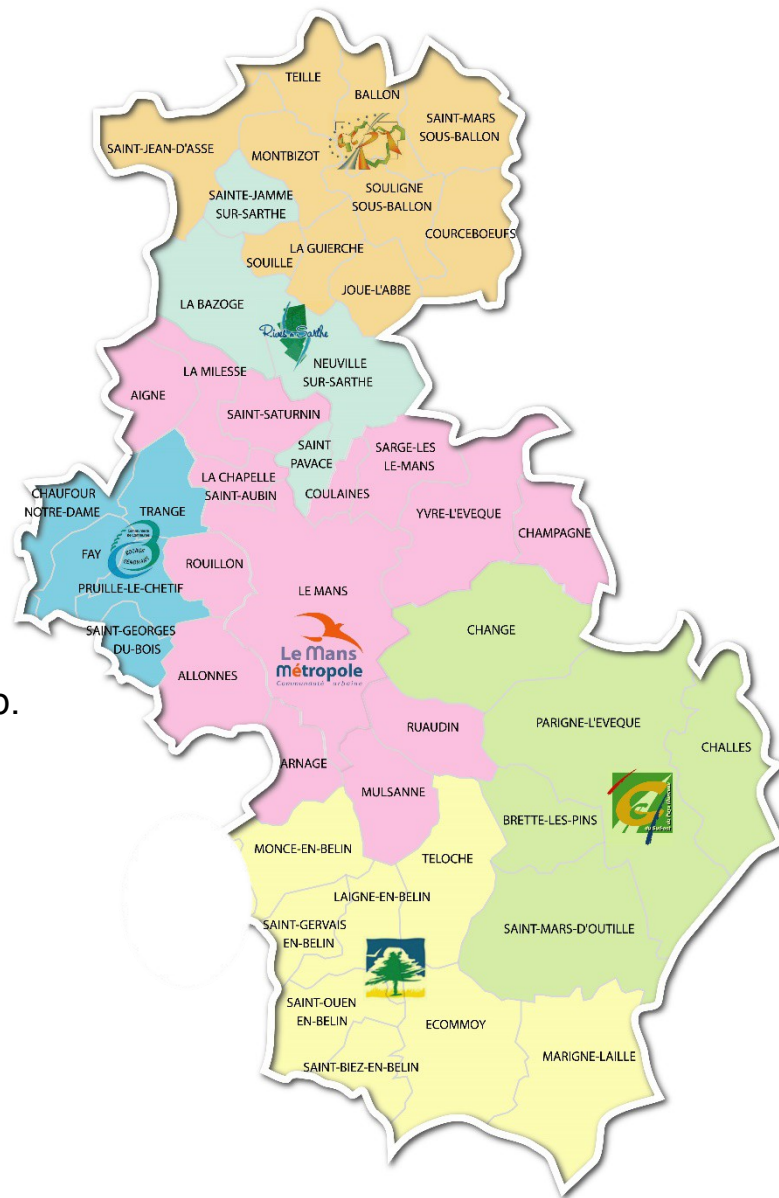
Le Mans Métropole : 200 000 hab.

La ville du Mans : 143 000 hab.

Aire urbaine du Mans (124 com.) : 343 000 hab.

Spécificités territoriales

- > Complémentarité ville – campagne
- > Cohérence des périmètres SCoT- Pays
- > Conseil de développement de 130 acteurs
- > Pas d'agence d'urbanisme



Contexte : Le territoire



PAYS DU MANS
GRAND HORIZON



SCoT
syndicat mixte
PAYS DU MANS

LE PAYS DU MANS – syndicat mixte ouvert – Pdt M. BOULARD

(6 salariés à plein temps + 2 secrétariat)

ANIMATION TERRITORIALE : ENVIRONNEMENT / DECHETS / TOURISME / MOBILITE / ECONOMIE / AGRICULTURE PERIURBAINE

- **Le Pays en contrat objectif territorial avec l'ADEME jusqu'en 2013.**

- **Sensibilisation des élus : voyages, formations...**

- **Un Plan Climat Territorial réalisé en interne approuvé le 29/01/2014**

- **Démarche Leader sur agriculture périurbaine,**

- **Programme Local de Prévention des Déchets (en cours),**

- **Utilisation de l'outil climagri®, ...**

LE SCoT – syndicat mixte fermé – Pdt M. BOULARD

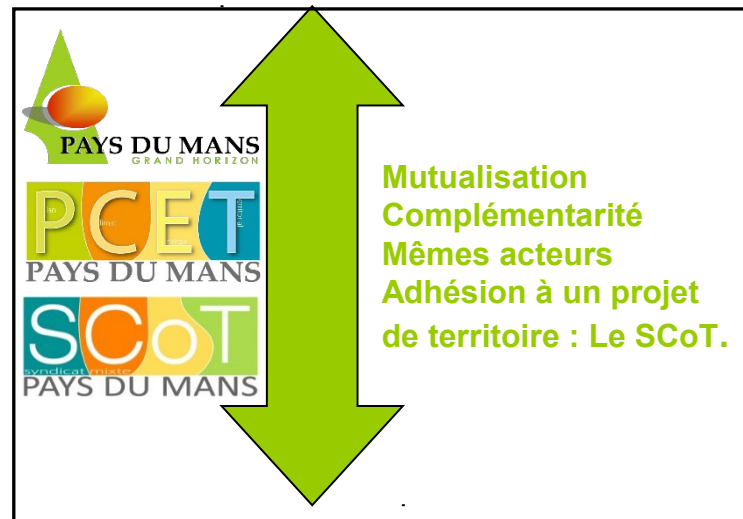
(1 salarié à plein temps + direction mise à dispo. par service urba LMM)

- **Un SCoT réalisé principalement en interne approuvé le 29/01/2014,**

- **Une participation au GT avec ETD et l'ADEME sur SCoT / Energies,**

- **Financement d'une étude Energie / Climat en complémentarité avec le PCET,**

- **Expérimentation outil GES SCoT.**



Projet 2013 /2030

Un projet basé sur
une armature urbaine
équilibrée

**Tirer partie d'un positionnement et
d'un rayonnement attractif**

Affirmer la dimension métropolitaine du territoire

Consolider et développer la desserte ferroviaire
voyageurs

Se positionner sur les grands réseaux de fret
multimodal et de logistique

Maintenir une bonne accessibilité nationale et
régionale

**Préserver et valoriser un territoire riche
de ressources**

Structurer la Trame Verte et Bleue du Pays du Mans

Limitier la consommation des espaces agricoles

Protéger et économiser les ressources du territoire

**Prendre en compte le changement climatique
de manière transversale**

Maîtriser les risques et les nuisances

**Développer un territoire
d'opportunités et d'initiatives**

Définir une stratégie de développement
économique

Hierarchiser les pôles économiques

Définir une stratégie de développement
commercial

Fixer des principes généraux d'aménagement
du territoire

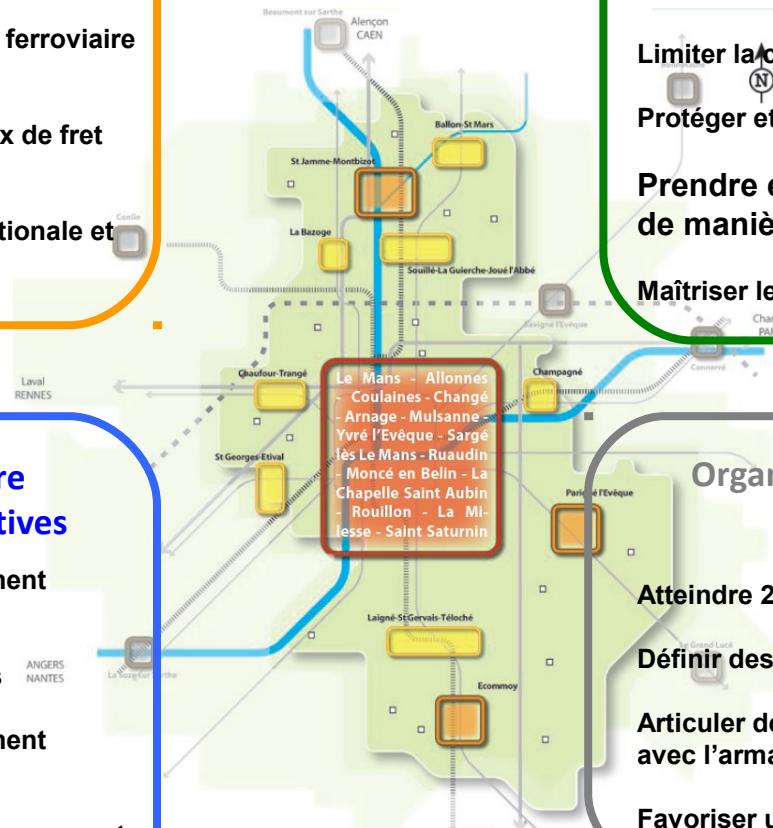
**Organiser un développement urbain
raisonné et équilibré**

Atteindre 285 000 habitants

Définir des règles communes de conso. d'espace,

Articuler développement d'équipements / services
avec l'armature urbaine

Favoriser une mobilité durable



Un SCoT qui alimente la réflexion en parallèle

Un territoire et des acteurs...

- > Institutionnels : élus, techniciens
- > Chambres consulaires
- > Associations
- > Entreprises
- > Habitants

qui agissent ...

- > Comportements
- > Projets

dans des domaines variés !

*On n'est pas parfait
mais **on ne part pas de zéro !***

des piliers qui se dessinent

Pilier Transports, mobilité, déplacement

Démarches et contrats
Outils
Etudes
Sensibilisation
Education - Formation
Actions opérationnelles

Pilier Bâtiments et aménagement

Démarches et contrats
Outils
Etudes
Sensibilisation
Education - Formation
Actions opérationnelles

Pilier Agriculture-bois- forêts

Démarches et contrats
Outils
Etudes
Sensibilisation
Education – Formation
Actions opérationnelles

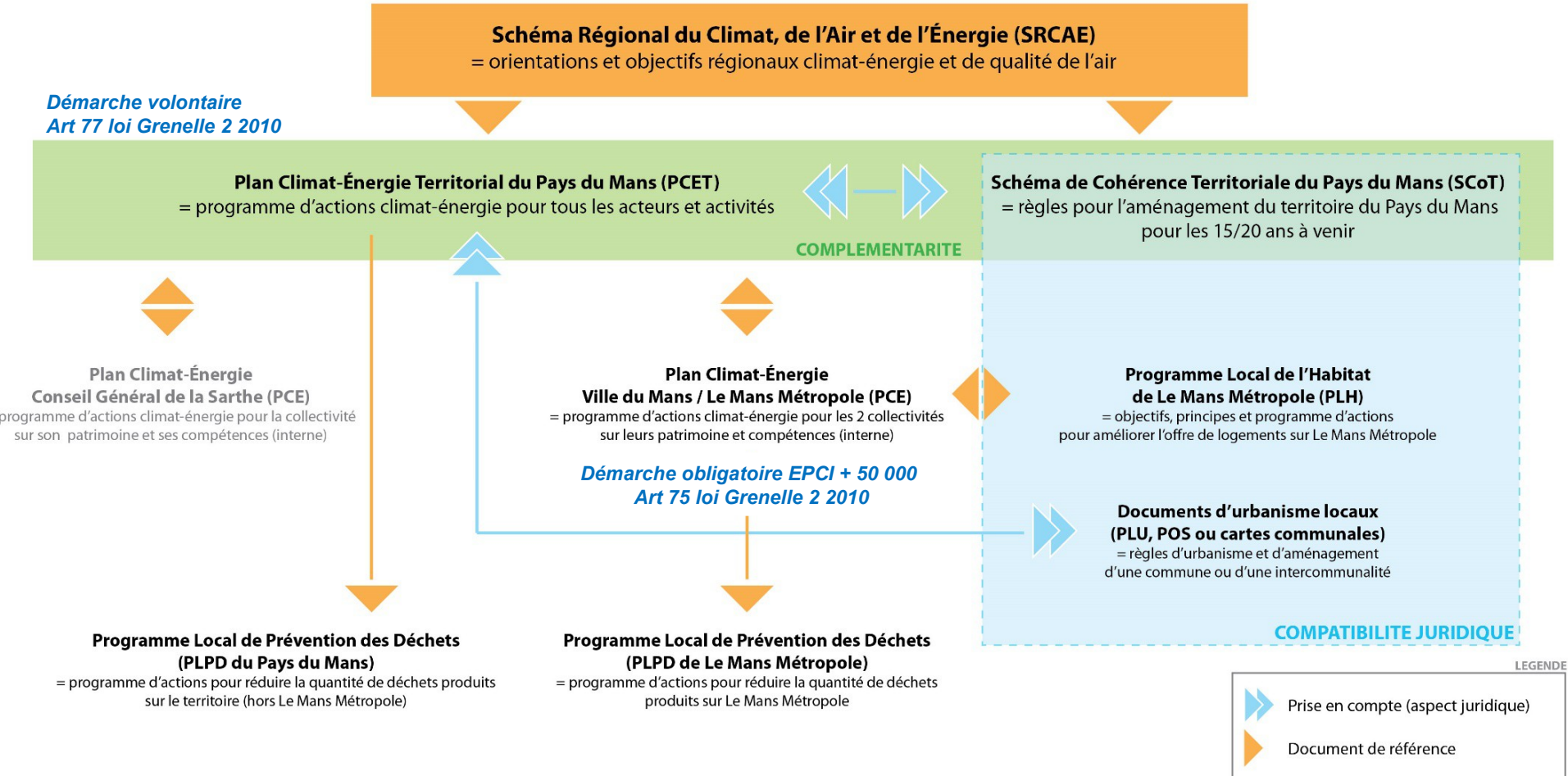
Pilier Consommation et déchets

Démarches et contrats
Outils
Etudes
Sensibilisation
Education - Formation
Actions opérationnelles

Coordination - suivi – sensibilisation - communication

Démarches et contrats / Outils / Etudes / Sensibilisation / Education – Formation / Actions opérationnelles

Complémentarité des démarches





Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

dispositions réglementaires



Etude commune Energie – Climat
Volet 1 - Bilan conso et GES, ClimAgri, GES SCoT
Volet 2 - Potentiel EnR
Volet 3 - Vulnérabilité changement climatique



programme d'actions opérationnelles

SCoT ↔ PCET
- Acteurs
- Etudes
- Objectifs

SCoT ↔ PCET
- Mise en œuvre
- Suivi
- Accompagnement

+ plan climat énergie
patrimoine / services LMM
+ agenda 21 LMM

- Transports - mobilités
- Bâtiments - aménagements
- Agriculture - bois - forêts
- Consommation - déchets
- Démarche globale / sensibilisation – communication

- Collectivités / Institutionnels
- Chambres consulaires
- Associations
- Entreprises
- Habitants

Programme Local de Prévention des Déchets





1 – Quel impact du changement climatique au niveau local ?

Les modèles climatiques s'accordent pour prédire une augmentation moyenne des températures de 2°C aux horizons 2030 et 2050

2 – Le Pays du Mans contribue au changement climatique

Le territoire du Pays du Mans contribue au changement climatique de part :

- ses émissions de gaz à effet de serre estimées à 3,5 millions de tonnes équivalent carbone en 2010 (bilan carbone® ISL), les secteurs les plus émetteurs étant le fret, les déplacements des personnes, l'alimentation et le résidentiel ;
- le stockage carbone dans les sols et forêts estimé à 14 millions de tonnes équivalent carbone en 2010 (outil climagri® ISL et Chambre d'agriculture).

3 – Le Pays du Mans consomme de l'énergie

- ↘ **12 Millions de MWh** ont été consommés en 2010 sur le Pays du Mans
= 2 fois la consommation française annuelle d'éclairage public.
- ↘ La facture énergétique annuelle du territoire du Pays du Mans est estimée à 1,2 Milliards d'euros.
- ↘ Le territoire est vulnérable face à l'évolution du prix des énergies fossiles : entre septembre 2010 et avril 2011, augmentation de 30% sur le prix des carburants, surcoût pour le territoire = 250 Millions d'euros.

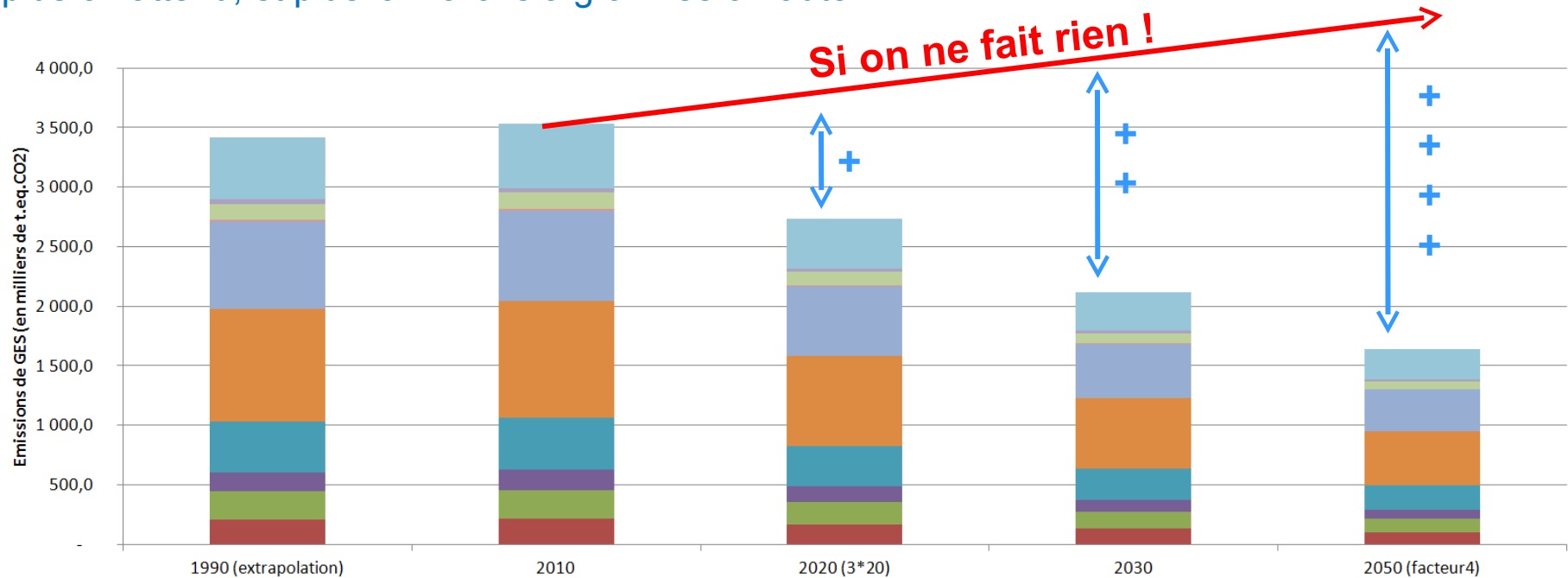
4 – Le Pays du Mans produit peu d'énergie renouvelable

- ↘ **650 000 MWh** sont produits à partir d'énergies renouvelables sur le Pays du Mans, soit 6% de ses consommations.
- ↘ Le potentiel Bois-Energie est utilisé à 30% de ses capacités, 3% pour le solaire photovoltaïque, 1% pour le solaire thermique, 14% pour le potentiel de géothermie/aérothermie.

Quand agir ?

Tout de suite:

- plus on attend, et plus la marche à gravir sera haute



- en 2014, les électeurs choisiront les maires qui seront aux commandes en 2020 (échéance 3*20)

Et après ? Comment agir ?



Projet de territoire

Des objectifs communs

Programme d'actions

- la réduction des consommations d'énergie,
- la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre,
- le développement des énergies renouvelables,
- la prise en compte de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Opposabilité du DOO (prescriptions)

/

documents d'urbanisme
ZAC, opérations d'aménagements de
5000 m² de surface de plancher

Philosophie (recommandations)

Programme d'actions opérationnelles

Non opposable en cohérence avec SCoT

Recensement des projets (on ne part pas de zéro)
Actions exemplaires à faire connaître
Association + large de la société civile
Critères pour le financement des projets

**2 Outils mais une stratégie commune
Qui est la base de la contractualisation
Du Pays du Mans (LEADER, REGION...)**

ANIMATION / SENSIBILISATION EN COMMUN

• Et après ? Comment agir ?



PAYS DU MANS
GRAND HORIZON



Plan climat-énergie du territoire

20 fiches action pour atteindre les 3 x 20 pour 2020

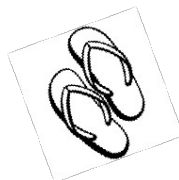
Feuille de route

AGIR pour le climat mais pas seulement



Structuration :

1^{ère} partie = un recto

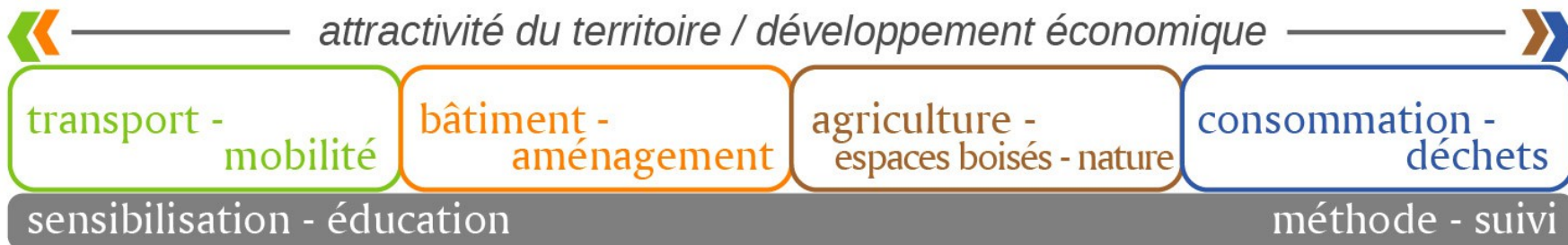


/ un verso



2^{ème} partie = les liens avec le SCoT et le SRCAE

3^{ème} partie = les projets (*tableau évolutif*)





Extrait

➤ REDUIRE LES EMISSIONS GES ET LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

PRESCRIPTION

Etablir une analyse de la vacance du parc de logements dans le cadre des PLU afin d'étudier les possibilités de remettre des logements vacants sur le marché.

Favoriser l'évolution du bâti existant dans les règlements de PLU afin de faciliter la réhabilitation et l'adaptation des logements.

RECOMMANDATIONS

Améliorer la performance énergétique de l'habitat ancien afin notamment de lutter contre la précarité énergétique des ménages par la généralisation des politiques de réhabilitation du parc de logements ancien public et privé (amélioration thermique et énergétique des bâtiments). Des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pourront être favorisées.

Renforcer les performances énergétiques et environnementales notamment par :

- l'optimisation de l'orientation du bâti (solaire passif),
- la mise en place de critères de performances énergétiques plus ambitieux que la réglementation thermique en vigueur,
- le traitement qualitatif des eaux pluviales, la végétalisation et la limitation de l'imperméabilisation des sols...

Le Plan Climat Energie Territorial du Pays du Mans précisera les actions possibles pour renforcer la performance énergétique et environnementale.

n°6 **Faire progresser le bâti dans une logique de durabilité**

De la rénovation des bât. à la création d'espaces partagés pour un meilleur confort

Domaines :

- Documents d'urbanisme
- Critères spécifiques pour des bâtiments de qualité
- Enveloppes et équipements des bâtiments
- Energies renouvelables
- Comportements des usagers



Un projet exemplaire :
La réhabilitation énergétique
du groupe scolaire de Brette les Pins

- Démarche** : Mutualisation et vision partagée : véritable stratégie
Complémentarité territoire de projets ↔ projet de territoire
- SCoT ⇒ PCET** : Consolidation du PCET
Mobilisation financières
Etude commune
- PCET ⇒ SCoT** : Accroissement de l'ambition
Mise en œuvre et suivi commun
PCET démarche plus ouverte que le SCoT à la société civile

- Limites** : Portage lié principalement à quelques élus porteurs
Plus de recommandations que de prescriptions dans le SCoT sur le thème de l'énergie, difficulté de savoir jusqu'où on peut aller
Difficulté du lien PLU / PCET
Ventilation difficile des propositions
Ajustement des calendriers SCoT / PCET
Essoufflement des acteurs, difficulté d'appropriation de certains élus.

- Enjeux** :
Suivi / Mise en œuvre commune ⇒ **création d'un observatoire commun**
Sensibilisation / Animation en continu
Intégration de cette démarche dans la contractualisation Pays (LEADER, NCR)